



Le Directeur général de l'alimentation

à

Mesdames les Préfètes et Messieurs les  
Préfets  
Monsieur le Préfet de police

Paris, le 4 janvier 2021

**Objet :** Mobilisation exceptionnelle des agents des DD(CS)PP du programme 206

**Réf. :** SDPRAT-2021-01

La zone Sud-Ouest, et plus particulièrement le département des Landes, est confrontée à une enzootie d'influenza aviaire hautement pathogène qui affecte principalement les filières « palmipèdes » et « galliformes ». Le risque d'extension au-delà des départements actuellement touchés est aujourd'hui élevé.

Malgré les mesures de biosécurité mises en œuvre en application de l'arrêté du 8 février 2016 et les mesures de lutte drastiques adoptées en concertation avec les professionnels de la filière depuis le début de ce nouvel épisode épidémique, un dispositif exceptionnel de contrôle et de dépeuplement en application de l'arrêté du 8 juin 1994 fixant les mesures de lutte contre l'influenza aviaire, modifié par l'arrêté du 10 septembre 2001 doit être mis en place.

Les DD(CS)PP concernées ne pourront pas faire face à cette tâche sans un renfort temporaire d'effectifs d'inspecteurs et de vétérinaires. Au-delà des effectifs supplémentaires qui pourraient être mis à disposition à moyen terme par le ministère de l'agriculture pour gérer cette crise, il est nécessaire que des agents qualifiés des DD(CS)PP qui ne sont pas impactées puissent apporter leur appui à court terme durant cette période de gestion de crise.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité lancer un appel à candidatures national pour mobiliser les inspecteurs qualifiés en santé animale, notamment en filière avicole, ainsi que les vétérinaires des DD(CS)PP.

Il s'agira, sous réserve de votre accord, pour chaque inspecteur ou vétérinaire intéressé, d'une mission d'une durée minimale de 5 jours sur la période du 04 janvier au 02 avril 2021 dans un des départements concernés par des zones réglementées.

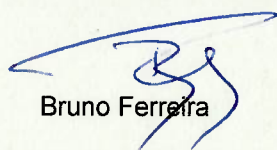
Des modalités particulières seront mises en œuvre pour la prise en charge des frais de mission de ces agents.

Je vous demande de bien vouloir sensibiliser les directeurs des DD(CS)PP placés sous votre autorité afin qu'ils répondent dans la mesure de leurs moyens à cette sollicitation. La maîtrise de l'épidémie, et l'éradication de l'IAHP représentent un enjeu majeur tant sur un plan sanitaire qu'économique pour la filière.

Je vous remercie, à cet effet, de transmettre aux DD(CS)PP et au DRAAF le tableau joint en annexe destiné à recenser les agents volontaires pour apporter leur contribution à la gestion de crise.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien pour mettre en œuvre cette mobilisation exceptionnelle au niveau national.

Le Directeur Général de l'Alimentation



Bruno Ferreira

P.J : 1

Copie : Secrétariat général du MAA  
Cabinet du ministre  
DD(CS)PP, DRAAF

